

RÈGLEMENT NO RV26-5849-1

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 16 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté le règlement no RV26-5849-1 dont l'objet est d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- d'agrandir la zone habitation H-1196-2 à même une partie des zones habitations H-1186 et H-1196-1, de manière à inclure les lots 5 783 264, 6 288 531 et 6 288 532 ;
- à l'intérieur de la zone d'habitation H-1196-2, nouvellement agrandie, d'augmenter à 7 le nombre maximal de logements autorisés pour la classe d'usage H-4 habitation multifamiliale (4 à 8 logements) et ajuster certaines normes afférentes à la marge minimale d'un bâtiment et à la profondeur minimale d'un terrain ;

Le périmètre des zones visées est délimité, de manière approximative, par les propriétés situées de part et d'autre de la rue du Sauvignon, au nord-ouest de la rue du Chenin, ainsi que par les propriétés situées du côté nord-ouest de la rue du Chenin.

- **QUE** le règlement no RV26-5849-1 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **28 avril 2026**, date à laquelle ledit règlement **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 8 mai 2026.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE